

15.09.2025 – 14:00 Uhr

## Ouverture de la consultation technique sur la révision totale des prescriptions suisses de protection incendie

Berne (ots) -

Le projet Prescriptions de protection incendie 2026 (PPI 2026) entre dans une phase décisive : la consultation technique débute le 15 septembre 2025. Le comité de pilotage a avalisé les prescriptions révisées. Tous les cercles intéressés peuvent à présent faire part de leurs commentaires sur le nouveau texte. Les PPI 2026 s'appuient sur une approche axée sur le risque et favorisent une mise en oeuvre efficace et proportionnée. L'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI) invite toutes les personnes intéressées à prendre part au processus et à transmettre leurs retours.

Les futures " prescriptions suisses de protection incendie " résultent d'une refonte totale des règles existantes (PPI 2015). La nouvelle réglementation tient compte ainsi des récents développements du secteur de la construction. Les PPI 2026 optimisent le rapport coûts-bénéfice et favorisent une mise en oeuvre uniforme dans tous les cantons. Grâce à des objectifs de protection clairement définis, la protection incendie doit devenir encore plus efficace et flexible. En outre, elle doit continuer de garantir les standards de sécurité les plus élevés à l'échelle de toute la Suisse.

Les prescriptions sont orientées sur la pratique et seront faciles à mettre en oeuvre. Les nouvelles règles proposent des simplifications, notamment concernant les voies d'évacuation, les méthodes de preuve et la manière d'aborder certains dangers spécifiques. En parallèle, l'approche axée sur les risques entraîne, du fait d'un rapport coûts-bénéfice avantageux, des durcissements ponctuels, par exemple dans le cas des systèmes de protection contre la foudre.

### Des nouveautés importantes :

- **Dérégulation et simplification** : Suppression d'une réglementation vieillissante et méthodes de preuve claires.
- **Proportionnalité** : Mesures spécifiques en fonction des groupes d'utilisateurs, des types de bâtiments et des affectations.
- **Assurance qualité** : Importance accrue de la documentation et responsabilisation des acteurs quant à l'application des dispositions tout au long du cycle de vie d'un bâtiment.

La plateforme participative est accessible en ligne dès le 15 septembre 2025. Les contributions peuvent y être soumises jusqu'au 11 janvier 2026.

Afin de faciliter le premier contact avec les nouvelles prescriptions ainsi que leur compréhension, l'AEAI publie **quatre courtes vidéos explicatives** : <https://www.bsvonline.ch/fr/prescriptions-de-protection-incendie/projet-ppi-2026/videos>

Accéder à la consultation et aux documents : <https://mitwirkung-vkf.ch/fr>

Contact:

Rolf Meier

Service de presse de l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie AEAI

Tél. +41 (0)31 320 22 82, [rolf.meier@vkg.ch](mailto:rolf.meier@vkg.ch)